

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 14 – procuration : 2 - Votants :

Le vingt sept juillet deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard - M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise -M. COULON Joël – M. CHALANDARD Jean-Louis - M. MERCIER Denis - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents : M. RIVET Vincent qui a donné procuration à M. POISSON Joël
Mme DOZIAS Véronique qui a donné procuration à Mme MACÉ Sophie
Mme DELBONNEL Christine

Secrétaire de séance : Mme MACÉ Sophie

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUILLET 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la maison appartenant :

- à M. et Mme GAUTHIER Patrick située 7, rue Marcel Paul
- aux Consorts MENIL située 1, rue Croix Jean Dubois
- à M. PREISS Claudy située 9, rue Croix Jean Dubois
- à M. et Mme FERNANDES Antonio située 6, rue de saint Loup

III – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT BOULEVARD PASTEUR (tranche ferme) ROUTE DE MALESHERBES, ROUTE DE THIGNONVILLE, RUE DE CHARTRES ET ROUTE DE MEROBES (tranche conditionnelle) :

Monsieur le Maire communique le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres des travaux d'assainissement du boulevard Pasteur (tranche ferme) et de la route de Malesherbes, route de Thignonville, rue de Chartres et route de Mérobes (tranche conditionnelle) :

Montant des offres	Tranche ferme	Tr. condit. 1	Tr. condit. 2	Tr. condit. 3	Tr. condit. 4	TOTAL
CRAMBES	119 276,55	114 478,35	47 743,00	60 661,95	92 958,00	435 117,85
BSTP	125 033,30	109 905,40	71 750,00	62 803,10	91 797,60	461 289,40
E.T.P.	107 289,00	95 953,50	39 517,50	50 095,50	83 893,00	376 748,50
SCBM	126 722,00	110 110,00	49 255,00	61 928,00	101 201,00	449 216,00
YOU-SAUVETRE	113 709,50	103 285,50	44 588,00	53 639,50	90 576,00	405 798,50
COLAS(CCLV)	160 239,10	141 253,70	59 745,00	78 823,30	124 634,00	564 695,10

Classement des offres :

	Tranche ferme	Note		Classement	Ensemble travaux	Note		Classement
		prix	Techn.			Prix	Techn.	
CRAMBES	119 276,55	7,20	9,50	6	435 117,85	6,91	9,50	6
BSTP	125 033,30	6,86	12,00	2	461 289,40	6,53	12,00	2
E.T.P.	107 289,00	8,00	11,00	1	376 748,50	8,00	11,00	1
SCBM	126 722,00	6,77	11,50	4	449 216,00	6,71	11,50	4
YOU-SAUVETRE	113 709,50	7,55	11,00	3	405 798,50	7,43	11,00	3
COLAS (CCLV)	160 239,10	5,36	11,50	5	564 695,10	5,34	11,50	5

Suite à l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude B.E.T. LEGRAND, maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise E.T.P. pour un montant de 107 289,00 € H.T. pour la tranche ferme et 376 748,50 € H.T. pour l'ensemble des travaux.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),

CONFIRMEMENT le choix de la commission à savoir l'offre de l'entreprise E.T.P. pour un montant de 107 289,00 € H.T. pour la tranche ferme et 376 748,50 € H.T. pour l'ensemble des travaux.

AUTORISENT le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

IV – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES DE DREVILLE

Monsieur le Maire communique le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres des travaux d'aménagement des espaces de Dréville :

Classement des offres :

	E.T.P.	VAUVELLE	COLAS
Montant de 'offre	276 493,50 HT	244 865,00 HT	248 924,20 HT
Critère n° 1	48,50	54	29,50
Critère n° 2	35,42	40	39,35
TOTAL	83,92	94	68,85
Classement	2	1	3

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 244 865,00 € H.T.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRMEMENT le choix de la commission à savoir l'offre de l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 244 865,00 € H.T.

AUTORISENT le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne seront réalisés qu'à partir de mars 2016.

V – CIMETIERE – CONSTRUCTION DE « CAVES URNE » - TARIFS DES CONCESSIONS

1 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION :

Monsieur le Maire communique le devis de l'entreprise MARIN pour la construction de 10 « caves urne » dans le jardin du souvenir :

Devis n° 1 : dimensions : 0,60 x 0,60 x 0,50 prof. avec couvercle béton pour un montant de 2 115,00 € T.T.C.

Devis n° 2 : couvercles en granit rose de la clarté (dimensions : 0,60 x 0,80 x 0,08) pour un montant de 3 564,00 € T.T.C.

Soit un ensemble de 5 679,00 € T.T.C. si l'option couvercle en granit est retenue.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT la construction de 10 « caves urne » avec couvercles en granit rose de la clarté pour un montant total de 5 679,00 € T.T.C.

2 – DUREE ET TARIF DES CONCESSIONS :

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXENT la durée et le tarif des concessions des « caves urne » comme suit :

Durée	Tarif
15 ans	570,00 €
20 ans	700,00 €
30 ans	1 000,00 €

VI – AFFAIRES DIVERSES

PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président de la C.C.P.B. l'informant que par délibération du 29 juillet 2015, le conseil communautaire propose la création d'une commune nouvelle se substituant à la C.C.P.B. par regroupement des communes d'Audeville, Autruy-sur-Juine, Césarville-Dossainville, Engenville, Intville-la-Guépard, Morville-en-Beauce, Pannecières, Rouvres-Saint-Jean, Sermaises et Thignonville.

Il précise que les Conseils municipaux des communes concernées ont 3 mois à compter du 21 août (date de notification de la délibération) pour se prononcer sur ce projet et que l'absence de délibération vaut accord sur le projet.

Après discussion et préalablement à la réunion du Conseil municipal au cours de laquelle sera votée la création de la commune nouvelle, il est convenu qu'une réunion de commission sera organisée pour la présentation du projet de charte élaboré par les maires des 10 communes concernées par le projet.

AUTRES AFFAIRES DIVERSES

1 – IMMEUBLE 15, AVENUE DE LA GARE - TRAVAUX DE RENOVATION DE DEUX APPARTEMENTS ET DE LA CAGE D'ESCALIER et REALISATION D'UNE ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

M. CAGAN Jean-Paul, architecte, a réalisé une estimation de travaux pour l'immeuble 15, avenue de la Gare :

1 - Rénovation des 2 appartements du 2^e étage et de la cage d'escalier : **31 500 € HT** (changement de menuiseries, peinture, revêtement de sol, électricité, plomberie VMC)

2 - Isolation thermique par l'extérieur de l'immeuble : **35 000 € HT**

Soit un total H.T. de travaux de **66 500 € H.T.**

3 - Montant des honoraires d'architecte : **6 600 € H.T.**

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT la réalisation des travaux

AUTORISENT le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec M. CAGAN Jean-Paul, architecte

DECIDENT la réalisation d'une étude énergétique suivant le cahier des charges de la Région Centre-Val de Loire subventionnable dans le cadre du futur contrat de Pays.

2 – SPECTACLE DE NOEL 2015

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à signer le contrat du spectacle de Noël avec FREQUENCE 47 pour un montant de **1 424,25 € T.T.C.**

3 – MARCHÉ DE NOEL 2015 - TARIF DES EMPLACEMENTS

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXENT le tarif des emplacements du marché de Noël 2015 comme suit :

- Emplacement de 2 m : 10 €
- Emplacement de 4 m : 20 €

4 – BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2015 - VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT les virements de crédits ci-dessous sur le budget annexe de l'eau 2015 :

investissement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	21	2156	Travaux sur réseau	- 3 000,00 €
dépenses	23	2315	Immobilisations en cours	+ 3 000,00 €

Fonctionnement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	011	615	Entretien	- 240,00 €
dépenses	040	6811	Dotation aux amortissements	+ 240,00 €

DECIDENT l'augmentation de crédits ci-dessous sur le budget annexe de l'eau 2015 :

investissement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	21	2156	Travaux sur réseau	+ 240,00 €
recettes	28	28156	Immobilisations en cours	+ 240,00 €

DECIDENT les virements de crédits ci-dessous sur le budget annexe de l'assainissement 2015 :

investissement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	21	2156	Travaux sur réseau	- 20 000,00 €
dépenses	23	2315	Immobilisations en cours	+ 20 000,00 €

IX – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Subventions 2015 attribuée à la commune par le Département :

- dans le cadre de l'aide à la voirie communale : **1 709 €**
- dans le cadre des amendes de police : **3 165 €**

☞ Subventions attribuées par l'AESN :

- pour le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales : **63 928 €** (80 % de 79 910 €)
- pour le diagnostic du réseau eau potable : **25 356 €** (50 % de 50 711 €)

☞ la remise des clés du nouveau centre de secours aura lieu le 8 octobre 2015

☞ l'invitation à la journée diocésaine du 14 novembre 2015 est remise aux conseillers

☞ le compte rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 29 juillet 2015 est remis aux conseillers

☞ le compte rendu de la réunion du S.I.Vo.M. du 22 juillet 2015 est remis aux conseillers